

5 PSTA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : 5, Rue du Champ Jacquet
35000 RENNES

920 966 116 RCS RENNES

* * * * *

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-huit février,
A quinze heures,**

Les associées se sont réunies au siège social, en assemblée générale annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associées représentées et les formulaires de vote par correspondance le cas échéant.

Sont présentes ou représentées :

- **La SARL OC INVEST**
Représentée par **Monsieur David OZDEMIR**
Propriétaire de TROIS MILLE parts, ci 1.000 parts
- **La SARL OD INVEST**
Représentée par **Monsieur David OZDEMIR**
Propriétaire de TROIS MILLE parts, ci 1.000 parts
- **La SARL OK INVEST**
Représentée par **Monsieur David OZDEMIR**
Propriétaire de TROIS MILLE parts, ci 1.000 parts
- **La SARL HOLDOZ**
Représentée par **Monsieur David OZDEMIR**
Propriétaire de MILLE parts, ci 7.000 parts

M. David OZDEMIR préside la séance en qualité de Gérant non associé.

Le Président de séance constate que les associées présentes possèdent 10.000 parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

(...)

L'assemblée générale sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président de séance rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



- **Rapport de gestion sur l'activité de la Société**
- **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024 et quitus à la gérance**
- **Reconstitution des capitaux propres**
- **Affectation du résultat**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation de ces conventions**
- **Questions diverses**
- **Pouvoirs à donner**

(...)

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 147.595,83 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable :	147.595,83 euros
----------------------------	------------------

AFFECTATION :

- Au compte « Report légale », la somme de :	1.000,00 euros
- Au compte « Autres Réserves », la somme de :	23.552,24 euros
- Au compte « Report à Nouveau », la somme de :	123.043,59 euros

<u>TOTAL :</u>	147.595,83 euros
-----------------------	------------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société en date du 28 octobre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat approuvée dans la résolution qui précède, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

(...)

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extraits certifiés conformes à l'original
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish.